



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 16

Question écrite n° 1639

Texte de la question

M. Jean-François Mancel tient à faire part à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme des interrogations qui sont les siennes en ce qui concerne la construction de l'autoroute A 16. Si la première tranche (Amiens - L'Isle-Adam) est en cours de réalisation et si la seconde (Amiens - Boulogne) est en phase post-DUP, le troisième tronçon devant relier L'Isle-Adam aux bretelles d'accès à Paris ne semble pas réellement envisagé. Cette situation de blocage, si elle perdurait, serait lourde de conséquences puisque le non-aboutissement de cette troisième tranche aurait bien évidemment pour effet de remettre en cause l'intérêt que présente la réalisation de l'A 16. Il lui demande donc de lui faire part de son avis sur ce dossier et des suites qu'il envisage de lui donner.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme est tout à fait conscient de la nécessité de réaliser la section de l'autoroute A 16 située en Ile-de-France, afin notamment d'offrir un débouché satisfaisant au trafic qui proviendra de la section Amiens - L'Isle-Adam, dont la mise en service est prévue pour la fin 1994. Les conditions d'insertion de ce projet autoroutier dans son environnement doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. C'est la raison pour laquelle une étroite concertation sera menée avec les élus des collectivités locales intéressées. Cette concertation sera engagée avant la fin de l'année avec les élus concernés de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise sur les conclusions de la mission qui a été conduite en 1992 par l'ingénieur général Pierre Hervio, et qui portait à la fois sur les dispositions techniques à retenir pour le projet proprement dit et sur les opérations susceptibles de l'accompagner en matière d'urbanisme et de transports en commun (lignes d'autobus en site propre sur les axes délestés).

Données clés

Auteur : [M. Mancel Jean-François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1639

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1489

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3333